

fabrique de pratique(s)

appel à candidatures 2026/2027

Le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (CCC OD), labellisé centre d'art d'intérêt national, est un lieu d'expérimentation, de production et d'exposition de l'art contemporain. Ses activités de recherche, de diffusion et de médiation auprès des publics, contribuent au renouvellement artistique, à la démocratisation culturelle ainsi qu'au dynamisme et au rayonnement de la scène artistique française.

Le dispositif **fabrique de pratique(s)** propose de construire un parcours artistique et culturel sur mesure pour plusieurs classes de collèges du département, de la 6ème à la 3ème. En début d'année scolaire, ce parcours est co-construit avec les enseignants à partir de la programmation artistique 2026/2027 du centre d'art (<https://www.cccod.fr>), en s'adaptant au projet pédagogique et culturel de la classe. De préférence **pluridisciplinaire**, il aboutit à une **réalisation finale obligatoire** et propose:

- des visites **actives** et **personnalisées** des expositions du CCC OD, pendant lesquelles les élèves parcourent et **expérimentent** les espaces du centre d'art : supports et contenus de visites imaginés pour le projet de la classe, découverte des métiers du centre d'art, d'un montage d'exposition ou d'un vernissage, temps d'échanges avec des professionnels. Les visites permettent aux élèves de **s'approprier** les œuvres d'art, saisir **les grands enjeux** de l'art contemporain et questionnements des artistes sur le monde d'aujourd'hui, **développer leur esprit critique** et acquérir du **vocabulaire**.

- **des rencontres avec un artiste ou un professionnel du monde de l'art.** Les élèves expérimentent une pratique dans le cadre de workshops (écriture, dessin, modelage, collage etc.). Le temps d'intervention est variable, **entre 12h et 16h d'ateliers** sont **généralement** prévues par classe. Ils incitent les élèves à **s'exprimer autrement**, découvrir une **nouvelle pratique**, **se rassembler** autour d'un projet en travaillant **collectivement**. Par commodité, les ateliers se déroulent généralement dans la salle de classe de l'établissement scolaire mais peuvent parfois se dérouler au centre d'art. Les artistes avec lesquels les élèves travaillent sont issus de la programmation artistique du CCC OD ou d'une proposition faite en concertation avec les chargées d'exposition du centre d'art.

- **de partager** ses expériences et présenter ses productions plastiques : exposer, restituer publiquement (production chorégraphique ou médiation autour d'une œuvre) etc. Cette réalisation finale peut être simple et nécessite parfois peu de moyens à mettre en œuvre. Elle est cependant essentielle pour **valoriser** le projet et l'investissement de chacun dans ce projet.

À la fin de l'année scolaire et en partenariat avec d'autres structures culturelles de Tours, les classes participant au dispositif pourront prendre part à une déambulation collective ou à une soirée festive au cours de laquelle seront valorisées leurs productions.

Ce projet, soutenu par la DRAC-Centre Val de Loire, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, la DSDEN d'Indre-et-Loire et l'Université François Rabelais de Tours, s'insère dans un protocole d'accord visant à développer les actions d'éducation artistique et culturelle au sein des collèges du département et relève du PEAC.

candidature 2026-2027

Votre inscription et note de projet sont à faire parvenir sur l'application ADAGE avant le mercredi 10 juin 2026.

Pour tout problème d'accès à l'application ou demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec :

Adeline Robin, Coordinatrice départementale pour l'EAC
adeline.robin@ac-orleans-tours.fr / 02 47 60 77 44

Barbara Marion, Chargée des partenariats éducatifs au CCC OD
b.marion@cccod.fr / 02 47 70 23 23

Les réponses aux candidatures seront données avant la fin de l'année scolaire 2025.

Pour les candidats sélectionnés, une réunion est organisée le mercredi 7 octobre 2026 à 14h au centre d'art.

Une contribution financière de **200 euros / classe** est demandée au collège afin de participer au dispositif.
Les transports scolaires sont pris en charge par le Conseil départemental et la DRAC.